

Un taureau de la race de Durham, du nom d'Antinoüs, avait été acheté le 15 avril 1846 à la vacherie du Pin par M. Léon d'Herlincourt, pour le compte du département du Pas-de-Calais. Ce taureau était destiné à être revendu aux enchères publiques, avec l'obligation, pour l'adjudicataire, de l'employer pendant quatre années à la reproduction dans le département, où il est d'usage de ne se servir pour cela que de très-jeunes taureaux, de même du reste que dans toute la Flandre. Le catalogue de la vente du Pin indiquait qu'Antinoüs était âgé seulement de deux ans. Cet animal était en conséquence dans les conditions désirées.

Mais lorsqu'il fut mis à l'enchère à Saint-Omer, aucun des nombreux cultivateurs présents ne voulut s'en rendre adjudicataire, pour le motif que l'inspection de ses dents leur fit croire à un âge beaucoup plus avancé. Antinoüs, en effet, était en possession de toutes ses dents d'adulte ou de remplacement. Il avait, par conséquent, suivant eux, non pas seulement deux ans, mais bien au delà de quatre. Plusieurs vétérinaires appelés à donner leur avis sur le cas, vinrent corroborer cette opinion, et l'adjudication dut être différée. La Société d'agriculture de Saint-Omer en référé au préfet, qui lui transmit bientôt une lettre de M. d'Herlincourt, par laquelle l'habile éleveur affirmait qu'Antinoüs n'avait bien réellement que deux ans, en reconnaissant toutefois comme excusable l'erreur des cultivateurs et des vétérinaires qui l'avaient examiné, en raison de la grande précocité de la race de Durham. Le jeune taureau était né au Pin, le 8 mars 1844 ; il ne pouvait donc y avoir aucun doute à cet égard. Du reste, M. d'Herlincourt citait l'exemple de plusieurs taureaux dont deux, Eginhard et Tancrede, vendus publiquement à Arras, le 9 mars 1844, n'étant encore que veaux de dix à douze mois, avaient, un an plus tard, leurs dents d'adulte. Malgré ces faits incontestables, puisqu'ils avaient été constatés par deux vétérinaires des plus distingués, MM. Delplanque et Mannechez, les cultivateurs de Saint-Omer n'en demeurèrent pas moins incrédules. La Société d'agriculture, dans cet état de cause, crut devoir invoquer les lumières de l'école d'Alfort, afin que la question fût « nettement tranchée, » en appelant son attention « sur la prétendue précocité extraordinaire de la race bovine de Durham, » et « pour savoir si cette exception peut être admise en faveur de cette race, contrairement à tous les principes reçus. »

Ce fut M. Renault, alors directeur de l'école, qui se chargea de la réponse. Notre savant maître examina cette question avec la maturité et la rigueur dont tous ces travaux portent le cachet, et c'est aux faits qu'il en

voulut demander la solution. Le sujet était neuf à cette époque. A peine quelques personnes l'avaient-elles examiné superficiellement. M. Renault commença par l'apprécier au point de vue de la physiologie, et les considérations qu'il fit valoir montrèrent que l'éminent vétérinaire s'était parfaitement rendu compte dès cet instant du phénomène de la prococité. Arrivant à ce qui concerne plus particulièrement l'appareil dentaire, il expliqua de la manière suivante la raison de son précoce achèvement : « Physiologiquement encore, dit-il, on comprend que lorsque, qu'elle qu'en soit la cause, l'ensemble de l'organisme prend un développement plus actif, les dents, comme tous les organes, doivent, en tant que parties de ce cet organisme, participer à cette prococité générale et suivre conséquemment une marche plus rapide dans la succession de leurs évolutions. »

Mais ce n'était là qu'une forte probabilité. Il fallait établir la solution sur des faits positifs. M. Renault ne voulut pas s'en tenir aux observations qu'il avait pu faire lui-même sur les taureaux et les vaches de Durham qui avaient passé sous ses yeux à l'école d'Alfort. Il s'enquit de l'état dans lequel se trouvaient, sous ce rapport, au moment actuel, les animaux de la race de Durham existant dans les vacheries du Pin et de Poussery. Dans la première, sur un effectif de vingt-neuf bêtes, dix avaient toutes leurs dents d'adulte avant cinq ans, sept avant quatre ans, quatre avant trois ans ; dans la seconde, sur dix animaux, trois étaient certainement en possession de toutes leurs dents d'adulte avant l'âge de trois ans, tous les autres avant quatre ans.

M. Renault cita, en outre, un bœuf provenant de croisement Durham-Charolais, appartenant à M. Massé, de La Guerche (Cher), qui avait toutes ses dents d'adulte à l'âge de deux ans et dix mois ; puis un autre, de race charolaise pure, appartenant au même éleveur et élevé de la même manière, qui au moment où celui-ci écrivait, était dans le même cas à l'âge de trois ans et demi. Ces deux animaux étaient nés à la fin d'avril 1843. On constatait leur état le 24 septembre 1846. Enfin, pour joindre une autre autorité non moins imposante à la sienne, M. Renault écrivait en finissant au secrétaire général de la société d'agriculture de Saint-Omer : « Je terminerai, monsieur, en vous disant que M. Yvart, inspecteur général des écoles royales vétérinaires et des bergeries royales, président du jury du concours de Poissy, à qui j'ai communiqué votre lettre et ma réponse, m'a assuré que, soit dans ses voyages d'inspection dans les diverses parties de la France, soit au marché et aux divers concours des bœufs gras de

Poissy, soit en Angleterre, il avait observé des faits nombreux concordant avec ceux que je viens de rapporter, et qu'il n'hésite pas à expliquer par les mêmes circonstances de race et de régime.

Après cela, il serait bien superflu de rien ajouter relativement à l'influence de la précocité sur l'évolution de l'appareil dentaire, non plus qu'au sujet de la relation qui existe entre les deux phénomènes. S'il est permis de s'étonner de quelque chose, c'est que cette relation ne soit pas mieux connue et appréciée, d'autant que les observations sur lesquelles se basait M. Renault en 1846 se sont beaucoup multipliées en France depuis et se multiplient tous les jours.

Le fait du bœuf charolais de M. Massé avait prouvé dès cette époque, que la précocité, pour être l'attribut le plus remarquable de la race de Durham, ne lui est pourtant pas exclusive. Cela est maintenant acquis à la zootechnie. Nous savons à présent que le développement précoce est le résultat direct des méthodes d'élevage auxquelles sont soumis les individus, et que la génération ne fait qu'en affermir l'aptitude et la fixer dans la race par l'accouplement persévérant de ceux qui la présente entre eux. C'est ainsi qu'ont été constituées les races précoces des îles Britanniques. Nous ne pouvons pas songer à procéder autrement. Et au lieu d'emprunter aux Anglais, pour améliorer nos races bovines, leurs magnifiques types à titre de reproducteurs, ainsi que nous y sollicitent si chaudement les partisans enthousiastes de la doctrine du croisement, c'est à suivre leurs excellentes méthodes qu'il faut nous attacher. Ils n'ont pas fait, eux, de théories.

Leur génie positive et pratique en leur en pouvait laisser le loisir. En toutes choses, tandis que nous dissertons, ils agissent. Mais, enfin, puisque leurs observations nous ont mis en mesure de trouver la signification physiologique du phénomène de la précocité, qui est la base fondamentale de toute leur industrie du bétail, sachons du moins en profiter, afin de ne nous point lancer dans les aventures ; gardons-nous surtout en cela d'obéir à cette malheureuse tendance de notre caractère, qui consiste à vouloir jouir du fruit avant d'avoir planté l'arbre. Les reproducteurs anglais ont une part à prendre dans les opérations de l'industrie animale des nations du continent. Nous l'avons déjà indiquée en thèse générale, et nous en tracerons spécialement les limites pour l'espèce bovine ; mais ils ne peuvent avoir rien à faire au point de vue particulier du perfectionnement des races. Ce perfectionnement, pour l'espèce bovine, est une pure question de précocité. Les races bovines, quelle